



Comment puis-je...

...minimiser mes primes ?

Les courtiers d'assurances peuvent trouver des moyens de maintenir vos primes au minimum sans compromettre votre protection.

Personne n'aime payer des primes d'assurance. Donc, toutes les occasions de limiter ou de réduire les coûts sont les bienvenues. Votre courtier d'assurances peut vous aider à minimiser vos primes en définissant avec vous vos besoins en matière d'assurances et en recherchant la police la plus appropriée.

ÉVITEZ LA SURASSURANCE ET LA SOUS-ASSURANCE

Si vous êtes sous-assuré, vous pouvez vous voir obligé de payer les coûts associés aux dommages, au vol ou à la perte de vos biens. Par contre, il faut éviter la surassurance, qui se traduit par des primes inutilement élevées. Votre courtier d'assurances peut vous aider à trouver le juste milieu en examinant votre actif, votre profil de risques et vos antécédents. De plus, votre courtier peut vous proposer d'autres mesures susceptibles de faire baisser vos primes, par exemple l'installation d'un système d'alarme résidentiel.

DÉTERMINER LE BON MONTANT DE LA FRANCHISE ET LE BON NIVEAU DE RESPONSABILITÉ

Vous pouvez maintenir vos primes au minimum en augmentant le montant de la franchise de votre police d'assurance. Cela veut dire que vous acceptez de prendre en charge les coûts des petits dommages. En règle générale, les assureurs proposent des franchises se situant entre 200 \$ et 1000 \$. Demandez à votre courtier d'assurances de détailler les conséquences financières des diverses franchises. Si vous conduisez aux États-Unis vous aurez peut-être intérêt à augmenter le montant de votre assurance responsabilité civile, étant donné que les niveaux d'indemnisation du préjudice corporel y sont plus élevés.

ÉVITEZ LES RÉCLAMATIONS

L'une des meilleures façons de minimiser les primes et de bénéficier d'escomptes est d'éviter les réclamations, ce qui est possible si vous réduisez les facteurs de risque qui occasionnent des sinistres.

Pour votre véhicule :

- Évitez les accidents routiers en conduisant prudemment et ne conduisez jamais en état d'ébriété
- Installez un dispositif antivol
- Ne laissez jamais des objets de valeur dans votre véhicule

- Assurez-vous d'avoir un dossier de conduite sans infraction

Pour votre résidence :

- Faites installer un système de sécurité résidentiel
- Installez des détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone
- Déblayez votre entrée de neige et de glace
- Installez des dispositifs de fermeture de bonne qualité à vos portes et fenêtres

Voilà quelques exemples qui montrent comment vous pouvez réduire vos coûts en diminuant vos risques.

DEVRAIS-JE FAIRE UNE RÉCLAMATION ?

Si vous subissez une perte qui dépasse le montant de votre franchise, demandez à votre courtier d'assurances dans quelle mesure une réclamation pourrait affecter vos primes. Vous aurez peut-être intérêt à prendre certains dommages en charge afin de limiter vos primes à long terme.

www.courtiersdassurancesnb.ca